



Alexandra Cordebard
Maire du 10^e arrondissement
Présidente de la Caisse des écoles

Paris, le 08 novembre 2023

Chère Madame, cher Monsieur,

La Caisse des écoles du 10^e propose chaque midi aux collégiens de l'arrondissement un repas complet et équilibré, qui répond aux enjeux environnementaux et sociétaux actuels.

Pour soutenir ces objectifs, la Ville de Paris et la Mairie du 10^e arrondissement ont également fait le choix, malgré la crise qui a provoqué une hausse de 40% du coût des denrées alimentaires, de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire, permettant ainsi à tous les élèves de continuer de bénéficier d'une prestation de qualité, sans impact sur votre pouvoir d'achat.

Aujourd'hui, ce sont 83 % des produits proposés aux enfants dans les restaurants scolaires de l'arrondissement qui sont issus de l'alimentation biologique et durable et, deux fois par semaine, un menu sans viande est servi.

Pour aller plus loin dans la mise en œuvre de ces objectifs et pour améliorer encore la convivialité des repas, j'ai souhaité, dans les collèges, à chaque fois que de la viande ou du poisson est préparé, qu'un produit végétarien disposant des mêmes qualités nutritionnelles puisse également être proposé.

Cette nouvelle offre de restauration est en place depuis le retour des vacances d'automne. Elle vient compléter la possibilité offerte aux élèves, depuis septembre 2022, de choisir à chaque repas entre deux entrées et deux desserts. Elle permet également d'augmenter la variété des produits proposés, de rendre les adolescents acteurs de leur alimentation et de réduire ainsi le gaspillage alimentaire.

Une part des effectifs est donc désormais prévue sous le régime végétarien et il est à noter que, afin de respecter les règles d'utilisation des données personnelles, il n'existe aucune liste nominative quant aux choix faits par vos enfants.

Restant à votre disposition et à votre écoute, je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Alexandra Cordebard